



Photo 37. Rivière Maganasipi (M.-A. Bouchard, MDDEP)

## 4.7 Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

### 4.7.1 Situation géographique, limites et superficie

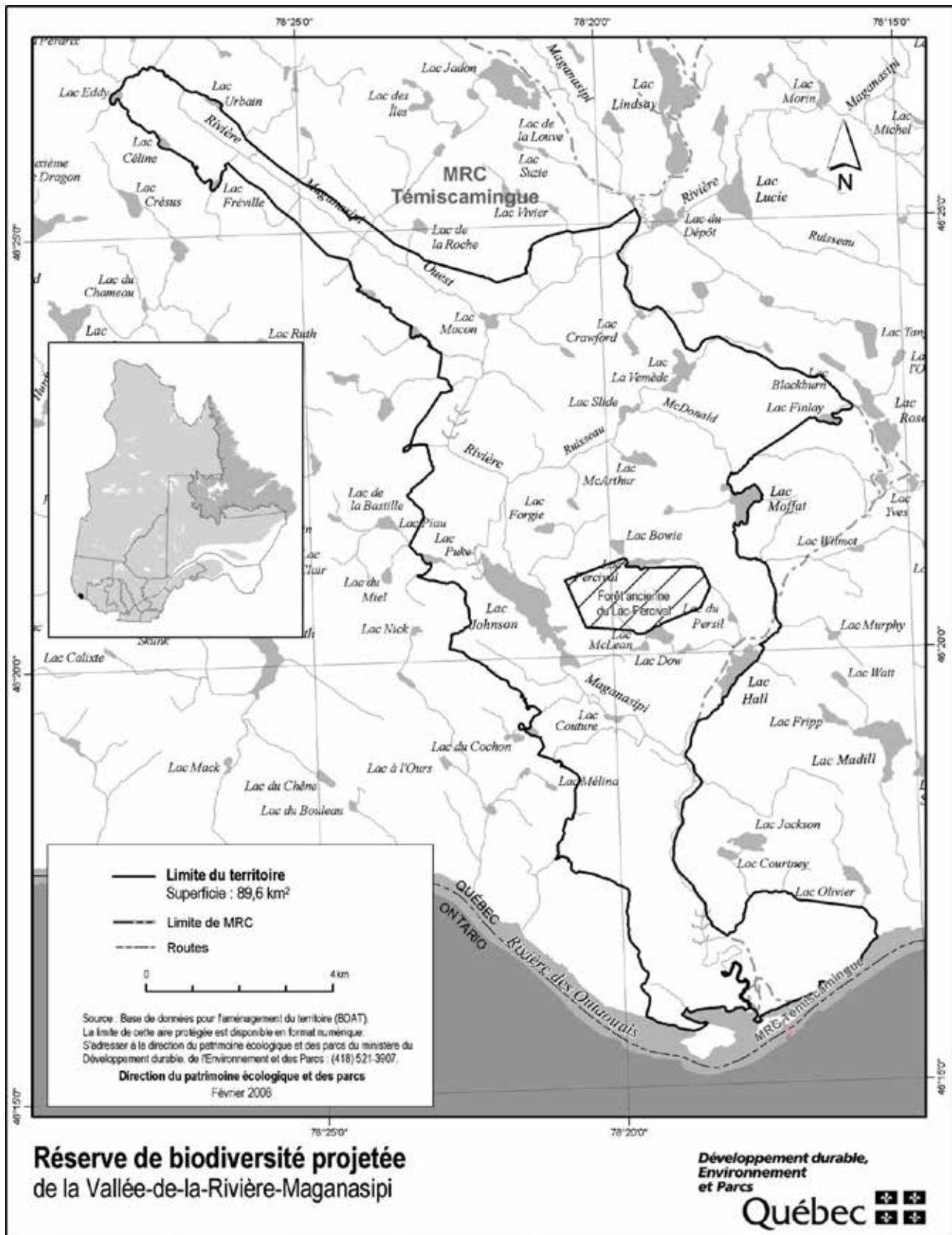
La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi est située entre 46° 15' et 46° 27' de latitude nord et 78° 15' et 78° 28' de longitude ouest. Elle se trouve à environ 45 km à l'ouest de la municipalité de Rapides-des-Joachims et à environ 55 km au sud-est de la Ville de Témiscaming. Elle couvre une superficie de 89,6 km<sup>2</sup>. Elle est située dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, qui fait partie de la MRC de

Témiscamingue. La limite sud de la réserve a été fixée pour tenir compte de la cote maximale critique des ouvrages de production hydroélectrique sur la rivière des Outaouais, établie à 179,22 m immédiatement à l'amont de la centrale Otto Holden et à 153,92 m immédiatement à l'aval de la central des Joachims.

### 4.7.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

Figure 128 : Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, telles que présentées au plan sommaire de conservation



### 4.7.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est « Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est « Réserve de biodiversité de la Rivière-Maganasipi ». Maganasipi est un nom de lieu d'origine amérindienne de la nation algonquine qui signifie « rivière étroite » ou « rivière aux loups ». Cette rivière paraît dans le *Dictionnaire des rivières et des lacs de la province de Québec*, datant de 1925<sup>19</sup>. Selon le père Lemoine, ce toponyme est un dérivé de Maingan Sipi qui, en algonquin, signifie « rivière aux loups ». On retrouve ce nom sur des cartes à partir de 1906, parfois sous la forme *Maganasibi* ou *Maganasippi*. L'officialisation de *rivière Maganasipi* date de 1916.

<sup>19</sup> Commission de toponymie du Québec : [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no\\_seq=37944](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=37944)

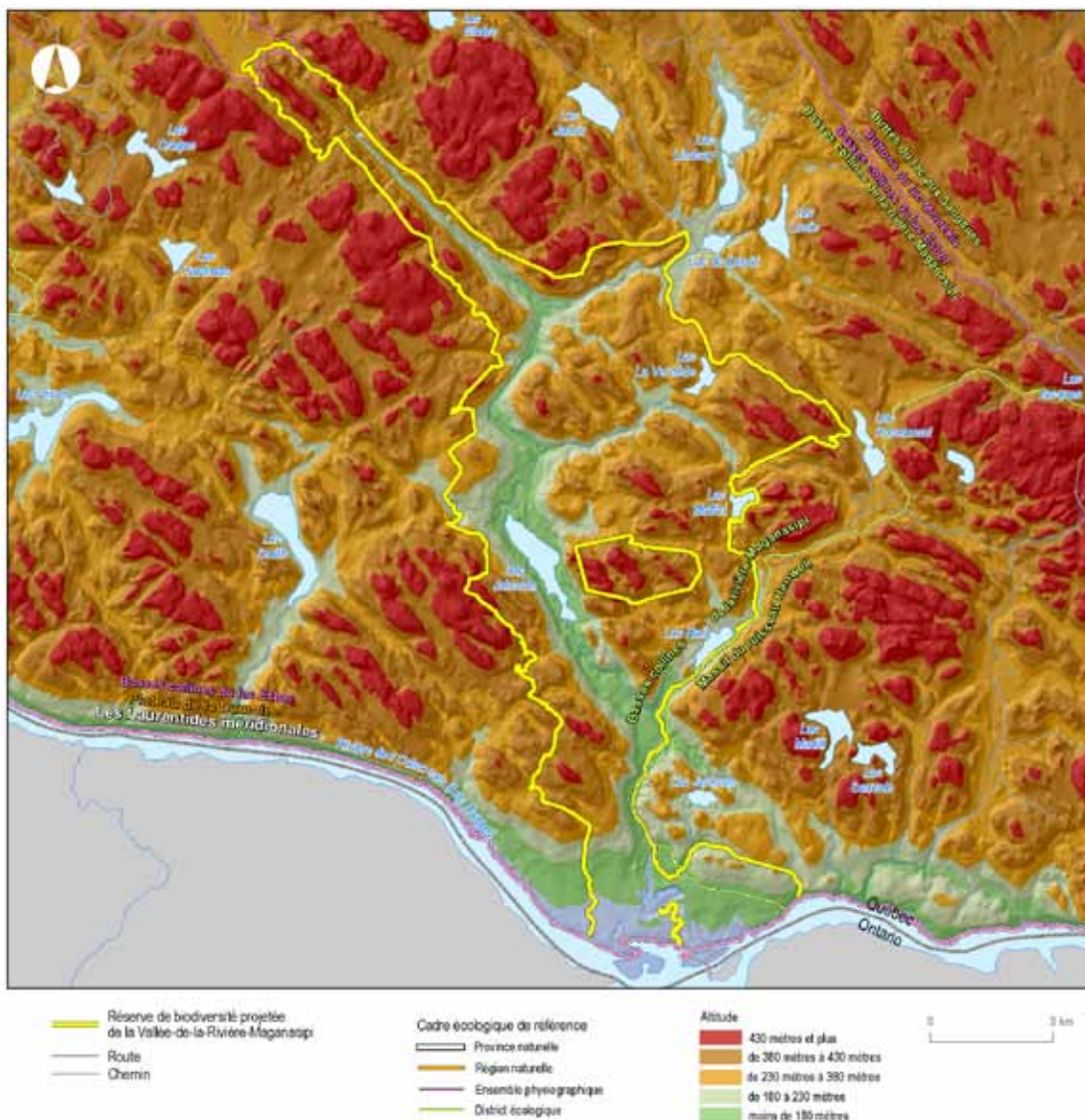
### 4.7.4 Écologie

#### *Milieu physique*

Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par un climat sub-polaire doux subhumide à longue saison de croissance. Sa partie sud-est est sous l'influence d'un climat modéré subhumide à longue saison de croissance. Situé dans la province géologique du Grenville, ce territoire est composé d'un socle de migmatite, de gneiss et de paragneiss.

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la région naturelle du plateau de la Dumoine et dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber (figure 129). L'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber se présente comme une large bande de

Figure 129. Relief de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi



terres au nord de la rivière des Outaouais, depuis approximativement Fort-Coulonge jusqu'à la Ville de Témiscaming.

Le territoire se présente sous la forme d'un complexe de basses collines et de buttes, aux versants abrupts, comprenant des tills minces avec de rares affleurements rocheux (figure 130). Le fond de la vallée de la rivière Maganasipi est comblé de sables fluvioglaciaires et d'alluvions fluviales. Ces dépôts sont accompagnés de sables glacio-lacustres (photo 38) dans le delta formé à l'endroit où la rivière Maganasipi se jette dans la rivière des Outaouais. Ce paysage de basses collines et de buttes possède un relief très accentué dont l'altitude varie de 160 à 430 m, avec une moyenne d'environ 315 m.

La sère physiographique « Rivière Maganasipi » illustre les caractéristiques des différents écosystèmes de la réserve (figure 131).

Photo 38. Plaine sableuse à proximité de l'embouchure de la rivière Maganasipi



Figure 130. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

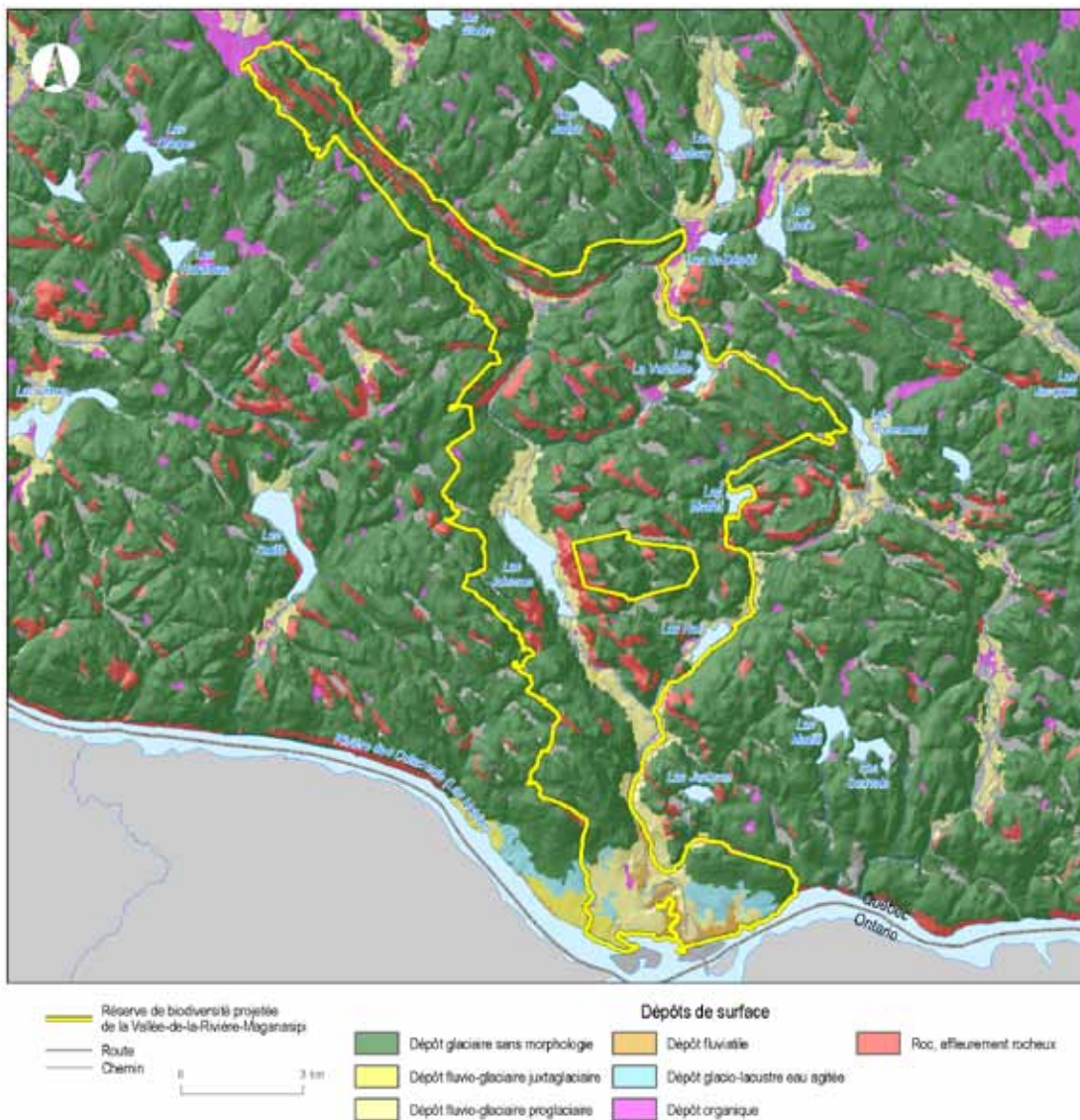
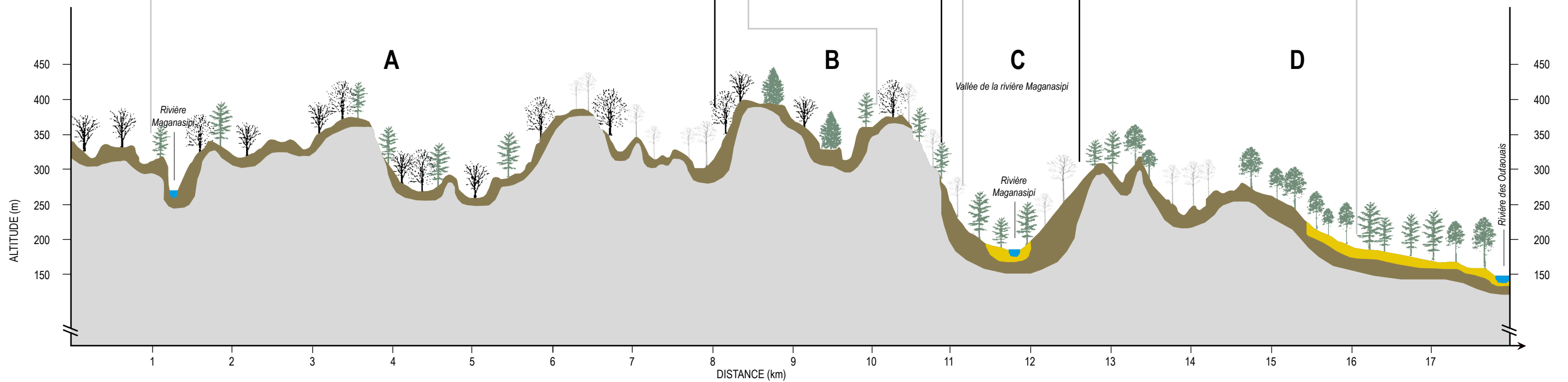
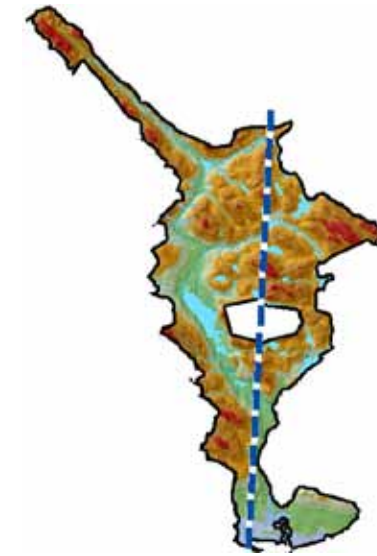


Figure 131.  
Sère physiographique « Rivière Maganasipi »

Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

- Province naturelle des Laurentides méridionales
- Région naturelle du plateau de la Dumoine
- Ensemble physiographique des basses collines du lac Esber



- Roc
- Till
- Sable et gravier fluvioglaciaire
- Érable à sucre
- Bouleau jaune
- Pin blanc
- Peuplier
- Pruche du Canada
- Pin rouge

- A.** Pessière noire et bétulaie jaune sur buttes de till mince
- B.** Érablière à bouleau jaune et prucheraie (écosystème forestier exceptionnel)
- C.** Pinède blanche et peupleraie sur sables et graviers
- D.** Pinèdes rouges et blanches sur plaine sableuse

Située à proximité de la rivière des Outaouais, la réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière Maganasipi (figure 132), qui est un sous-bassin de la rivière des Outaouais. Dans l'aire protégée, sur les 82 lacs que compte la réserve, seuls 25 portent un toponyme, dont le plus grand est le lac Johnson, le seul lac faisant plus de 1 km<sup>2</sup>. L'ensemble des milieux aquatiques couvre une superficie inférieure à 6 km<sup>2</sup>, soit près de 7 % de la réserve de biodiversité projetée. La réserve comporte très peu de milieux humides, qui sont tous de petite superficie. Ces milieux totalisent 3,6 km<sup>2</sup>

Figure 132. Bassin versant de la rivière Maganasipi



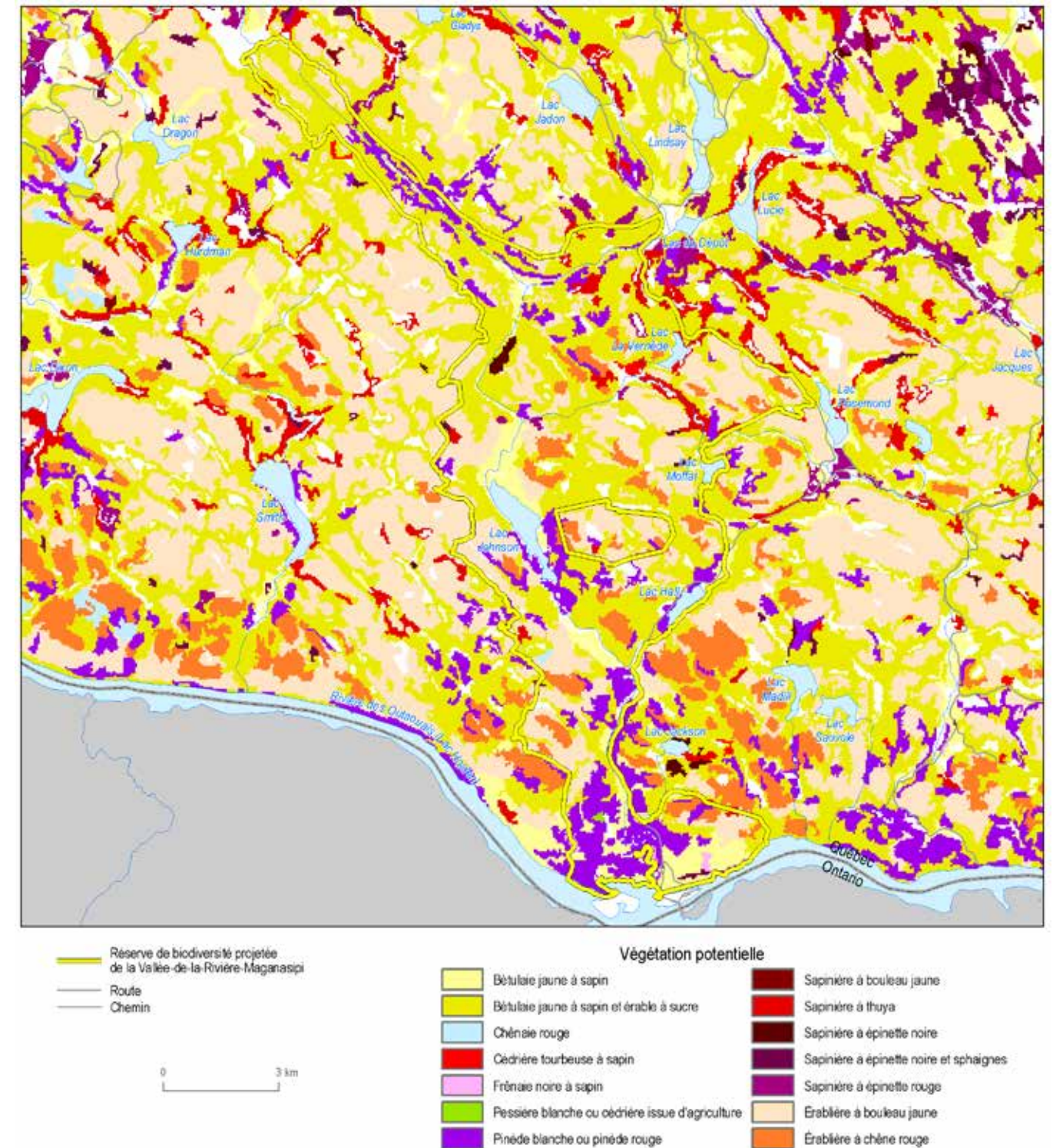
Milieu biologique

Végétation

Située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, la réserve protège des territoires dont la végétation potentielle principale est la bétulaie jaune à sapin et la bétulaie jaune à érable à sucre et sapin (figure 133). Ces écosystèmes forestiers occuperaient normalement toutes les basses collines et buttes de la réserve, alors que la vallée sableuse et certains versants au till très mince ou aux affleurements rocheux sont propices aux pinèdes blanches ou rouges. L'érablière à bouleau jaune est quant à elle associée à certains sommets plutôt plats. Parmi les types de végétation potentielle plus rares, la réserve abrite des érablières à chêne rouge, des sapinières à thuya et des sapinières à épinette rouge.

Étant donné que le territoire a été le lieu de diverses perturbations, la végétation réelle diffère de la végétation potentielle (figure 134). Les perturbations des quarante dernières années sont principalement d'origine naturelle (feux et surtout chablis), mais certains secteurs ont fait l'objet de coupes forestières, notamment la partie sud près de l'embouchure de la rivière. Fait à noter, les milieux propices aux pinèdes blanches et aux pinèdes rouges sont généralement occupés par ces groupes d'essences (photo 39). Peu de milieux voués aux bétulaies jaunes sont occupés par des peuplements de bouleau jaune. L'érablière est pratiquement absente du territoire, sauf dans l'écosystème forestier exceptionnel. Le régime de perturbations naturelles et anthropiques explique la forte présence du peuplier faux-tremble et de l'épinette noire

Figure 133. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

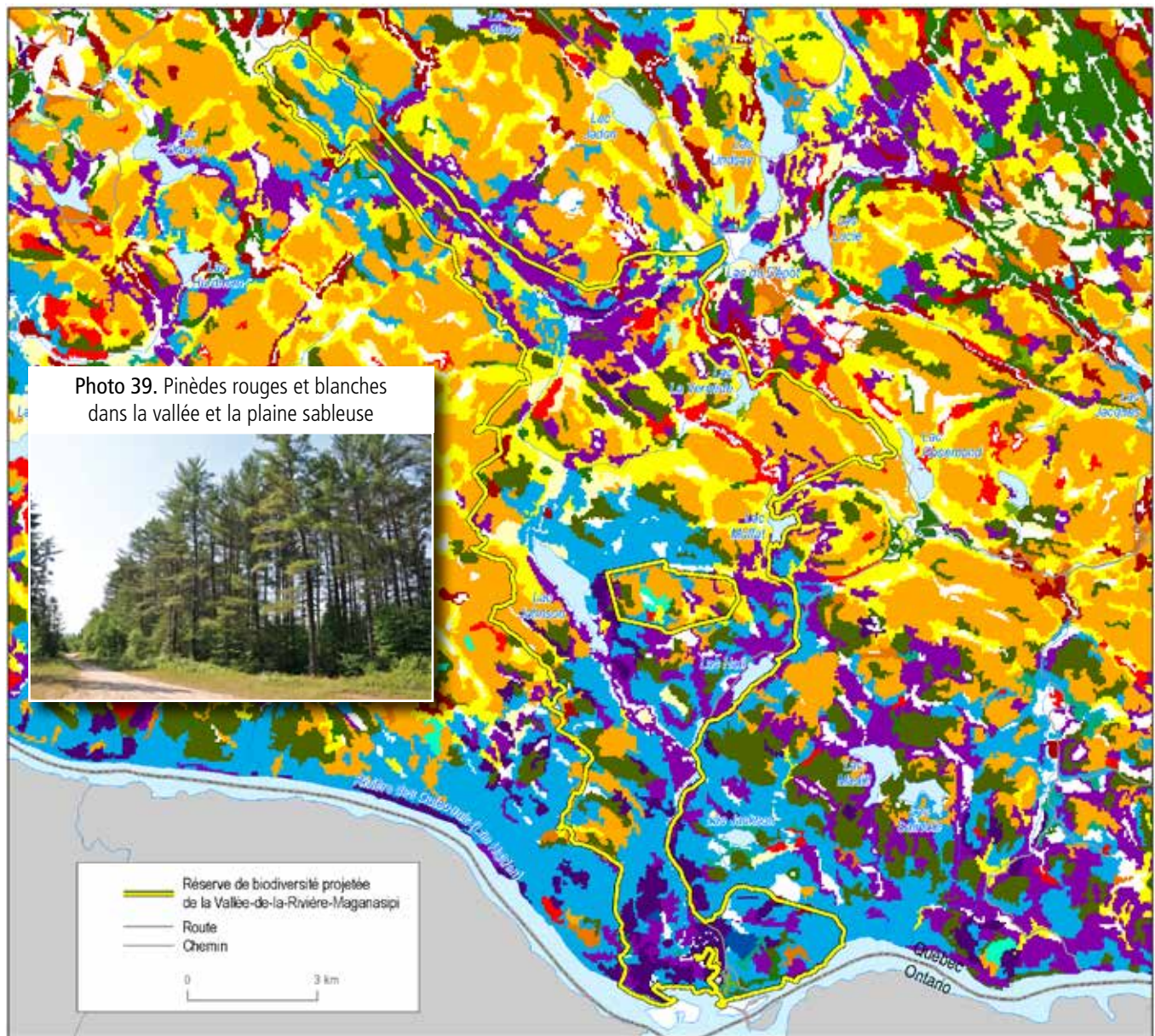


Le couvert forestier occupe environ 92 % du territoire de la réserve. Il est composé à 24 % de peuplements jeunes (moins de 40 ans) et compte moins de 10 % de peuplements d'âge moyen (40 à 80 ans). Les peuplements de 80 à 110 ans sont eux aussi peu répandus (13 %), tandis que les peuplements matures et surannés (plus de 110 ans) représentent près de 53 % du couvert forestier de la réserve (figure 135). Les vieilles forêts selon les critères utilisés dans le « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002- 2009 », totaliseraient 66 % du couvert forestier de cette réserve (voir la figure 12). Seuls les secteurs occupés par les peuplements de peuplier faux-tremble et les pinèdes près de l'embouchure ne constituent pas de vieilles forêts.

Il est possible de trouver dans la réserve de biodiversité projetée des peuplements aux caractéristiques exceptionnelles similaires à celles de la forêt ancienne du Lac-Percival<sup>20</sup>, qui est enclavée dans la réserve de biodiversité projetée. Il est possible de trouver des peuplements composés de pruche du Canada, de frêne blanc et de hêtre à grandes feuilles.

<sup>20</sup> Voir : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/LacPercival.pdf>

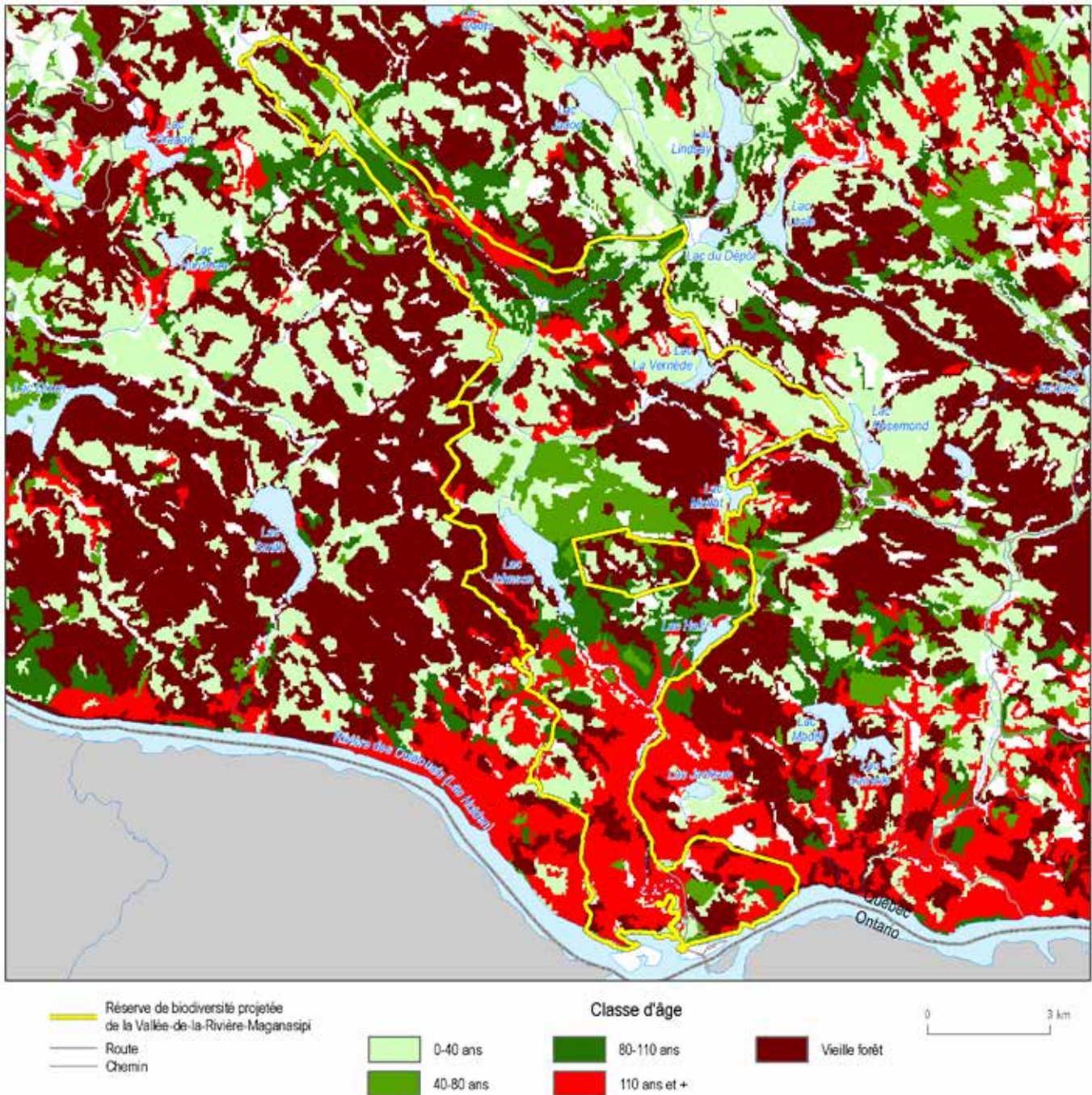
Figure 134. Végétation – Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi



Groupes d'essences

- |                  |                |                     |           |                      |               |
|------------------|----------------|---------------------|-----------|----------------------|---------------|
| Bouleau blanc    | Épinette noire | Feuillu indéterminé | Peuplier  | Pin rouge            | Sapin baumier |
| Bouleau jaune    | Érable rouge   | Feuillu intolérant  | Pin blanc | Pruche du Canada     |               |
| Thuya occidental | Érable à sucre | Feuillu tolérant    | Pin gris  | Résineux indéterminé |               |

Figure 135. Âge des peuplements - Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi



La réserve de biodiversité projetée est située dans une sous-région écologique où les feux de forêt les plus fréquents sont d'une superficie de 0,03 km<sup>2</sup> (trois hectares) à 1 km<sup>2</sup> (voir la figure 44). Ainsi, cette réserve de biodiversité projetée, avec ces 89,6 km<sup>2</sup>, peut être considérée comme ayant une superficie suffisamment importante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers.

#### Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, la réserve comporte un habitat d'une espèce de vertébré désigné

vulnérable, soit *Haliaeetus leucocephalus* (pygargue à tête blanche). Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces aquatiques et terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale.

La réserve étant en partie située dans la ZEC Maganasipi et dans la ZEC Dumoine, les espèces connues fréquentant ces ZEC sont aussi



susceptibles de fréquenter la réserve de biodiversité projetée. Dans les lacs et cours d'eau de la réserve, les principales espèces de poissons sont l'achigan à petite bouche, le grand brochet, le meunier noir, le meunier rouge, le méné de lac, la perchaude, le doré jaune, l'omble de fontaine, la outouche, le crapet de roche, le mullet perlé, le touladi, le grand corégone et la moulac. On trouve cinq frayères à ombles de fontaine.

Quant à la faune terrestre, les espèces susceptibles d'habiter ou de fréquenter la réserve sont celles identifiées par les ZEC Maganasipi et Dumoine. Les mammifères sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup, le castor, le renard roux, la loutre de rivière, la martre d'Amérique, le rat musqué, le raton laveur et le lynx du Canada. Parmi les reptiles, on trouve la tortue peinte, la chélydre serpentine et la couleuvre rayée. Les amphibiens connus sont la grenouille-taureau (ouaouaron), la grenouille verte et la grenouille des bois. Les espèces d'oiseaux relevées sont la gélinotte huppée (perdrix), le grand héron, le canard noir, le cardinal à poitrine rose, l'épervier brun, le balbuzard pêcheur, le pygargue à tête blanche, le pluvier kildir, le pic mineur, le passerin indigo, le roselin pourpré, le gros-bec errant et le tangara écarlate.

#### Milieu social

La présence autochtone dans le Témiscamingue remonte à plus de 5 000 ans. Pour subvenir à leurs besoins, ils pêchaient, chassaient et faisaient la cueillette des fruits sauvages (bleuets et framboises).

Avant la colonisation du Témiscamingue, ce territoire, lié à la rivière des Outaouais qui constituait une voie majeure de circulation pour les Autochtones, pourrait avoir été grandement occupé (camp saisonnier) et fréquenté par de nombreux groupes autochtones. L'embouchure de la rivière Maganasipi avec la rivière des Outaouais offrait un lieu propice au campement temporaire ou semi-permanent. Par ailleurs, bien que la rivière des Outaouais soit utilisée pour la circulation, les Autochtones pouvaient fréquemment remonter ses affluents en quête de nourriture. La rivière Maganasipi offrait donc une opportunité de remonter dans les terres au nord de la rivière des Outaouais pour accéder à de nouveaux territoires. Ainsi, bien qu'aucun site archéologique n'ait été officiellement recensé, ce territoire présente un potentiel pour la recherche archéologique.

Saint-Arnaud décrit la période de développement forestier comme suit : « En 1850, deux compagnies forestières (les ancêtres de Consolidated Bathurst et E. B. Eddy) découvrent les immenses forêts de pins blancs du sud-est du Témiscamingue. À cette époque, des pins de cette taille et de cette beauté, c'était du jamais vu! Une fois les pins blancs transformés en bois carré, de petites embarcations à vapeur (*Aligator steam boat*) remorquaient les billots jusqu'à la

décharge. À l'époque, plusieurs camps furent établis par les compagnies forestières sur le territoire. Il y avait les camps de bûcherons (photo 40), où habitaient dans des conditions très rudimentaires les travailleurs, les dépôts, où l'on entreposait vivres, matériel et bois, puis les fermes forestières, qui produisaient, bon an mal an, quelques céréales, de la viande et d'autres produits rattachés à la terre. Afin d'approvisionner ces véritables petites villes forestières, des sentiers furent défrichés à partir des camps, jusqu'à la voie navigable la plus proche. Ces sentiers étaient alors empruntés par des chevaux tirant des chariots à roues de métal. Grâce à la compaction du sol par le passage répété de ces roues de métal, la végétation n'a à peu près pas recolonisé ces *wagon trails*<sup>21</sup> ».

Photo 40. Vestiges d'infrastructures forestières



Quatre baux à des fins de villégiature sont situés dans le périmètre de la réserve de biodiversité projetée (figure 136) et sont regroupés au lac Hall (photo 41). On y trouve également un projet de réseau de sentiers de randonnée pédestre permettant la longue randonnée. La réserve de biodiversité projetée touche à cinq terrains de piégeage et un camp de piégeage y aurait été aménagé. Elle fait partie de l'UGAF 01 et de la zone de chasse 13. Comme il a été mentionné précédemment, la réserve est presque entièrement située sur le territoire de la ZEC Maganasipi, mais une portion se superpose au territoire de la ZEC Dumoine.

Un réseau peu développé de chemins non pavés sillonne la réserve de biodiversité projetée. L'accès terrestre principal est le chemin forestier qui longe la limite est de la réserve. Ce chemin permet de rejoindre à la fois Rapides-des-Joachims et la ville de Témiscaming. L'ensemble de chemins du territoire totalise 89 km linéaires. L'autre accès privilégié par plusieurs est le traversier (bac) de Deux-Rivières qui traverse la rivière des Outaouais et permet d'accéder au territoire par le sud depuis l'Ontario. Ce dernier n'est cependant pas en activité actuellement.

<sup>21</sup> Ibid.

Aucun sentier pour véhicules hors route (quad ou motoneige) n'est officialisé sur ce territoire. On trouve un droit de passage pour l'aménagement d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre. Ce réseau ne serait pas encore aménagé. Il pourrait totaliser plus de 60 km de sentiers.

#### 4.7.5 Contributions de l'aire protégée

##### Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve contribue à la protection des types physiographiques de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber (C0103), mais en raison de sa petite superficie, bien qu'elle protège notamment des basses collines de till, ce type physiographique est sous-représenté pour cet ensemble physiographique. La réserve contribue aussi à la

Figure 136. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

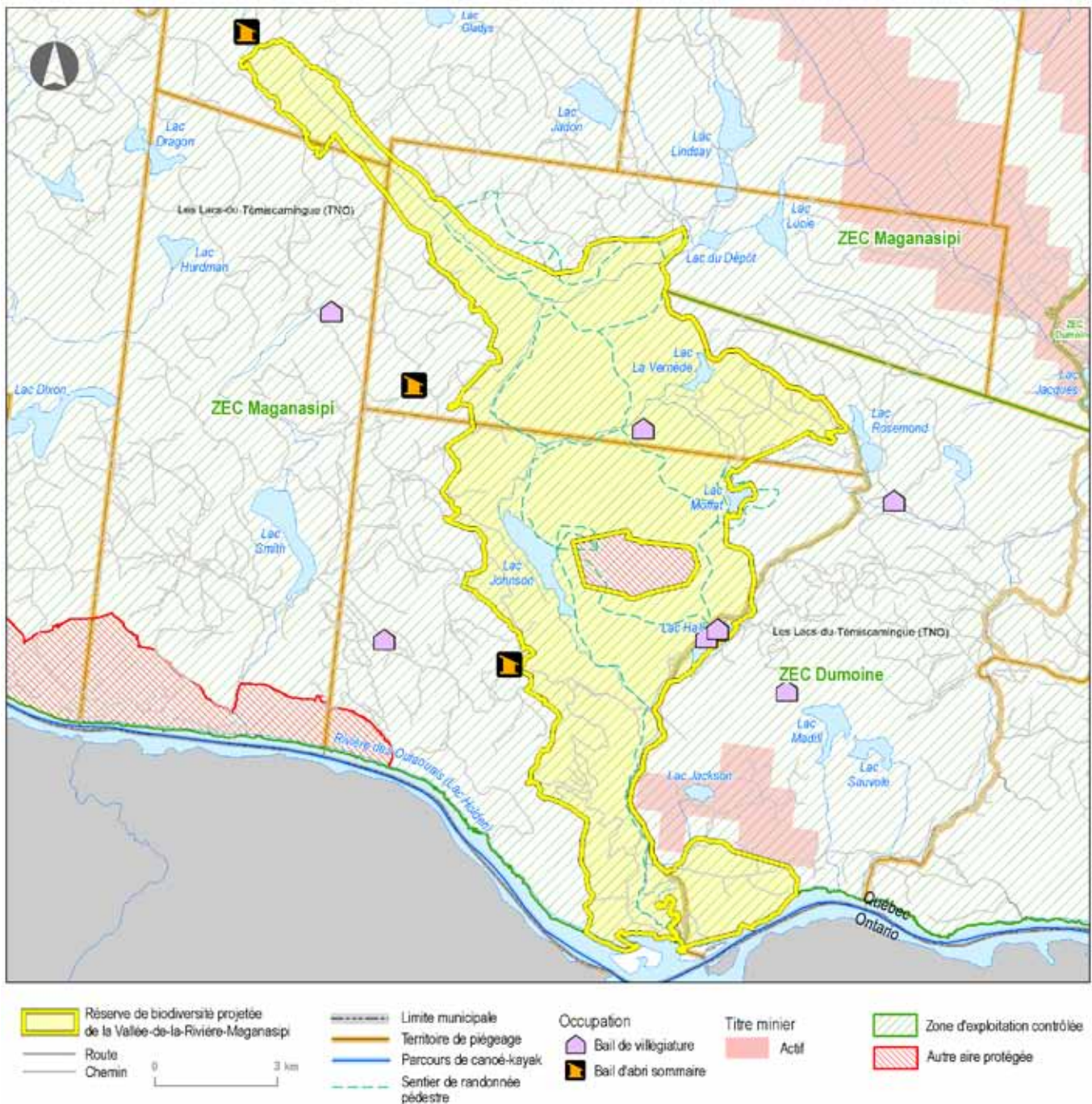


Photo 41. Villégiature au lac Hall



protection de buttes de till et de vallées. Parmi les types de dépôts de surface les plus communs de la région naturelle du plateau de la Dumoine, la réserve de biodiversité projetée contribue principalement à la protection des dépôts glaciaires, d'affleurements rocheux et de dépôts fluvioglaciaires.

Sur le plan biologique, et plus particulièrement de la végétation forestière, la réserve contribue à la protection des types de végétation potentielle les plus répandus de la région naturelle, soit les bétulaies jaunes à sapin et érable à sucre, les bétulaies jaunes à sapin, les érablières à bouleau jaune ainsi que les pinèdes blanches. Elle protège aussi une végétation potentielle plus rare et sous-représentée dans le réseau, soit l'érablière à chêne rouge, la sapinière à thuya et la sapinière à épinette rouge.

La proportion de vieilles forêts est plus élevée dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle que dans l'ensemble de la région naturelle. La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi y contribue grandement, car les deux tiers de son couvert forestier présenteraient des peuplements classés comme vieilles forêts.

Ce territoire participe peu à la protection des milieux humides.

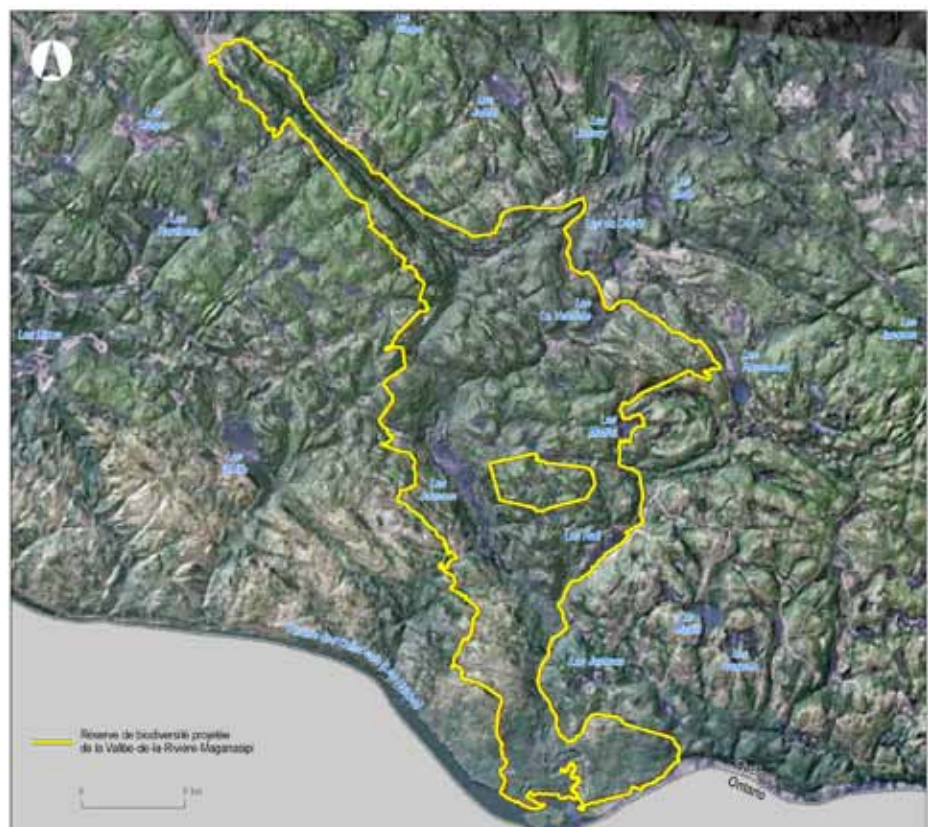
### Efficacité

L'humain a laissé des traces de son passage et de sa présence sur le territoire, principalement des empreintes provenant des récoltes forestières et des chemins forestiers. Le territoire est toujours occupé et utilisé par les ZEC, mais de façon moins intensive et moins dense. Le degré de naturalité général de cette aire protégée est relativement élevé, car les traces des activités anthropiques sont généralement peu visibles. L'image satellite suivante illustre l'état du milieu forestier.

Au cours des années 1980, 1990 et 2000, les interventions forestières ont affecté environ 20 km<sup>2</sup> du territoire constituant maintenant la réserve de biodiversité projetée. Il s'agit principalement de coupes de jardinage, de coupes partielles et d'éclaircies commerciales. Les perturbations naturelles (épidémies, chablis) ont été rares, voire presque absentes de ce territoire au cours des quarante dernières années. Avec 89 km linéaires de chemins divers, l'aire protégée présente un ratio de 1 km de chemins par km<sup>2</sup>, ce qui constitue une densité modérée (0,43 à 1,06 km/km<sup>2</sup>) selon Quigley et coll. (2001).

Sur le plan de la configuration, comme il a été mentionné précédemment, l'aire protégée serait d'une superficie suffisamment importante (89,6 km<sup>2</sup>) pour contenir l'ensemble des stades de

Figure 137. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi



succession des écosystèmes forestiers. Toutefois, si on lui retire une bande de trois kilomètres (portions limitrophes sujettes aux effets de bordure), il ne reste qu'un noyau de conservation de 0,5 km<sup>2</sup>. La réserve présente actuellement un ratio périmètre/superficie moyennement élevé (1,1), alors que le cercle parfait pour une telle superficie propose un ratio de 0,4.

La configuration de cette aire protégée pourrait être améliorée. En effet, cette aire protégée de petite superficie pourrait être agrandie de façon à y inclure des éléments de biodiversité d'intérêt, d'une part en améliorant sa connectivité avec l'aire de confinement du cerf de Virginie, soit par le sud-ouest, d'autre part en protégeant davantage les rives et la partie la plus immédiate de l'unité de drainage de la rivière Maganasipi (voir la section « Agrandissements potentiels à l'étude »).

#### 4.7.6 Enjeux de conservation

Il s'agit d'un territoire qui présente un potentiel de mise en valeur faunique et récréotouristique puisque la réserve est entièrement située en territoire de ZEC. Son éloignement et sa faible accessibilité font en sorte qu'il n'y a pas d'assurance que ce territoire sera effectivement mis en valeur à court ou moyen terme.

Les Premières nations algonquines de Wolf Lake et de Eagle Village sont concernées par ce territoire. Leurs préoccupations, orientations et projets de mise en valeur à l'égard de l'aire protégée devront être pris en considération. À ce sujet, la Première nation de Wolf Lake avait appuyé la protection de la rivière Maganasipi à l'époque des travaux visant la création de la réserve de biodiversité projetée. Bien que le MDDEP ne dispose pas des détails à ce sujet, la Première nation de Wolf Lake a signifié son intérêt à l'égard de cette aire protégée, notamment au regard d'éventuels projets de mise en valeur.

Les enjeux de conservation concernent principalement une gestion adéquate des unités de drainage directement liées à la rivière Maganasipi, notamment dans le contexte où le bassin versant n'est pas entièrement inclus dans l'aire protégée.

Comme il s'agit d'un territoire représentatif, l'application d'un régime d'activités relativement standard devrait permettre d'atteindre les objectifs de protection à long terme. Toutefois, des particularités pourraient s'appliquer.

Sur le plan des limites, il y a un enjeu d'amélioration de l'aire protégée (voir la section suivante).

#### 4.7.7 Agrandissements potentiels à l'étude

Un seul agrandissement (polygone n° 1) a été présenté aux membres de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue par le MDDEP lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. De ces ateliers,

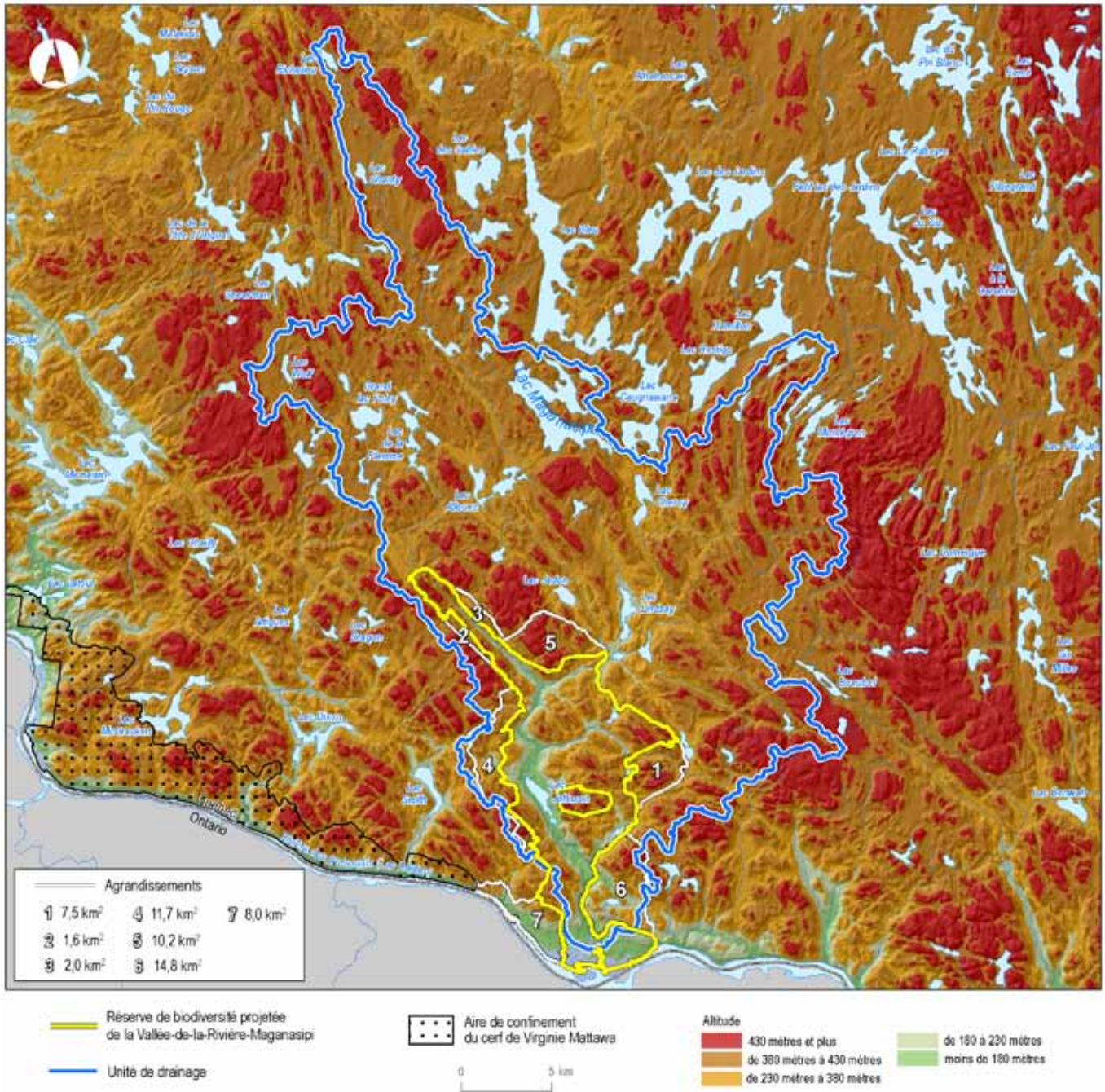
certain éléments sont ressortis et ont fait en sorte que le MDDEP a révisé le scénario d'agrandissements potentiels à étudier. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue » déposé à la Commission du BAPE dans le cadre de la présente consultation. La ZEC Maganasipi est concernée par les agrandissements et a fait part des mêmes réticences quant aux agrandissements à la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi que pour ceux de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent.

Une analyse des bassins versants minimaux a été effectuée pour ce territoire afin de déterminer quelles seraient les meilleures modifications à apporter aux limites de cette aire protégée pour maximiser la protection de la rivière Maganasipi. La figure 138 illustre les limites du bassin versant de la rivière Maganasipi. Le bassin versant complet de la rivière Maganasipi fait 480 km<sup>2</sup>. Il ne peut donc pas être protégé en totalité. Cependant, le bassin versant inférieur (moitié aval) peut être visé comme objectif de protection. Tous les agrandissements qui sont présentés ci-après, sauf un (polygone n° 7), répondent à cet objectif de maximiser la protection de la rivière Maganasipi en protégeant davantage son bassin versant immédiat.

La détermination du paysage visible à partir de la section protégée de la rivière Maganasipi montre que la presque totalité du territoire visible depuis la rivière est déjà située à l'intérieur de l'aire protégée (figure 139). La portion visible la plus significative située en dehors de l'aire protégée tombe dans le polygone n° 6 (figure 138) qui est proposé comme agrandissement. Cependant, ce polygone correspond à un territoire où les contraintes à la protection seraient plus importantes, mais dont la nature des contraintes reste à préciser.

Le MDDEP a visé deux objectifs avec ce scénario d'agrandissements potentiels, notamment dans le contexte où l'aire protégée est de petite superficie. D'abord, améliorer la connectivité vers l'ouest avec l'aire de confinement du cerf de Virginie et, par le fait même, avec la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent. Il s'agit du polygone n° 7 de la figure 138, situé au sud-ouest de l'aire protégée, le long de la rivière des Outaouais. Ce polygone comporte notamment des types de végétation potentielle sous-représentés, dont l'érablière à chêne rouge et la frênaie noire à sapin (voir la figure 133). Il s'agit cependant d'une zone principalement occupée par le peuplier faux-tremble, mais aussi par des pinèdes blanches et rouges et quelques érablières et pessières noires (voir la figure 134). La plupart des peuplements ont fait l'objet de coupes partielles ou d'éclaircies commerciales dans les années 1980.

Figure 138. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

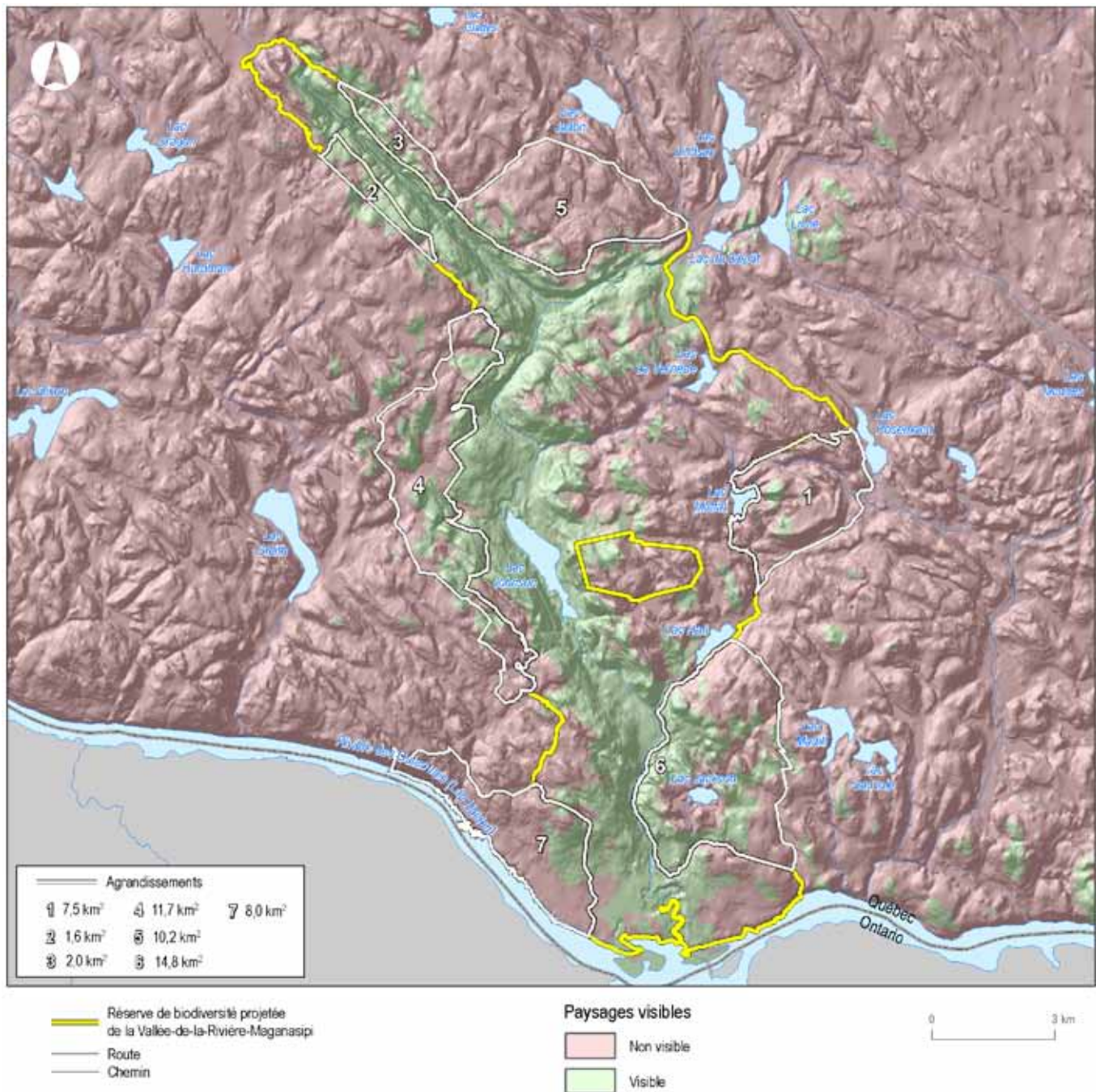


L'autre objectif est d'accroître la protection des terres immédiates drainées par la rivière Maganasipi. L'aire protégée ne présente pas des limites permettant de protéger adéquatement la rivière Maganasipi, même minimalement, ce qui avait été signalé au MDDEP par des participants lors d'un atelier à la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue. Ainsi, le scénario d'amélioration des limites prévoit des agrandissements de part et d'autre du bras protégé de la rivière Maganasipi Ouest (polygones n<sup>os</sup> 2, 3 et 5), un agrandissement à l'ouest (polygone n<sup>o</sup> 4) et un agrandissement à l'est (polygone

n<sup>o</sup> 6). Ces deux derniers se situent là où la rivière Maganasipi arrive à proximité des limites de la réserve. Les territoires correspondant à ces agrandissements comportent une végétation potentielle de bétulaies jaunes (à sapin ou à sapin et érable à sucre), des érablières à bouleau jaune et quelques pinèdes blanches ou rouges, mais aussi des types plus rares et sous-représentés telles la sapinière à épinette rouge, la sapinière à thuya et, plus au sud, l'érablière à chêne rouge (voir la figure 133). Il s'agit cependant de territoires souvent occupés par les peupleraies et les pessières noires, mais aussi par



Figure 139. Paysages visibles depuis la rivière Maganasipi



les bétulaies jaunes et les pinèdes blanches et rouges (voir la figure 134). Ces zones ont toutes fait l'objet de coupes forestières diverses dans les années 1990 et 2000.

Enfin, à l'est du lac Moffat, on trouve le polygone n° 1, soit l'agrandissement présenté en atelier et qui va jusqu'au chemin de la ZEC. Cet agrandissement constitue en quelque sorte un correctif aux limites de la réserve de biodiversité projetée. Cette zone comporte

des types de végétation potentielle de bétulaies jaunes, d'éra blières et de pinèdes (voir la figure 133). Bien qu'elle soit colonisée principalement par l'épinette noire, les espèces théoriques, prévues par la cartographie de la végétation potentielle, s'y trouvent. Cette zone n'a pas été perturbée, mis à part quelques petits secteurs en bas de pente ayant fait l'objet de coupes partielles, progressives ou de jardinage en 2004. Cet ajout potentiel comporte une majorité de vieilles forêts inéquiennes (voir la figure 135). Les autres agrandis-

sements n'ont pas été analysés et leur niveau de contrainte, notamment sur le plan forestier, est actuellement inconnu. Le potentiel réel d'agrandissement de l'aire protégée reste donc à évaluer.

Les agrandissements étudiés par le MDDEP, incluant la superficie correspondante de l'écosystème forestier exceptionnel enclavé dans la réserve, représentent une superficie totale de près de 60 km<sup>2</sup>. La superficie totale de la réserve de biodiversité atteindrait 148 km<sup>2</sup> et le ratio périmètre/superficie s'améliorerait grandement en passant de 1,10 à 0,62.

La Première nation de Wolf Lake a par ailleurs transmis récemment au MDDEP une proposition relative à l'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée. La Première nation propose que la réserve soit agrandie de façon à protéger la presque totalité du bassin versant de la rivière Maganasipi, soit approximativement le bassin versant illustré à la figure 138, excluant la branche supérieure la plus amont aux environs du lac Charity. Le MDDEP n'a pas procédé à l'analyse de l'intérêt écologique, de la représentativité et de carences que pourraient combler un tel agrandissement, soit autant vis-à-vis des objectifs spécifiques à la réserve que ceux relatifs au développement du réseau des aires protégées (12 % pour 2015).

#### 4.7.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve de biodiversité, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglementera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités sera inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve projetée. Cependant, pour le statut permanent, le nouveau plan de conservation pourrait prévoir, le cas échéant, des particularités afin de mieux encadrer les activités et interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité. Le fait que ce territoire est entièrement situé dans une zone d'exploitation contrôlée fait en sorte que le mode de gestion pourrait être adapté.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur compatibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Pour plus de détails, voir la section 5.13 « Le régime d'activités expliqué » ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le MDDEP ou tout gestionnaire de ce territoire évaluera une demande d'autorisation, il prendra en considération les objectifs relatifs à la préservation de la rivière Maganasipi et des terres qui y sont associées. Une attention devra être portée à l'évaluation écosystémique de toute mise en valeur pour assurer de maintenir les impacts à un niveau acceptable.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP ou par tout autre partenaire, elle se traduira par l'installation d'une signalisation adéquate. Un comité de gestion auquel siègeraient les principaux acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.



